

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21131494

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

27 OCT. 2021

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **0835 038 950**

Nom

(en entier) : **Dawn Foods Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Z.A.S. du Faubourg 0, 7170 Manage**

Objet de l'acte : Mandats - Démission - Pouvoirs

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 juin 2021

[...]

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1. Confirmation des mandats des administrateurs délégués

Le Conseil d'Administration a décidé de confirmer les mandats de M. Riccardo Fascetti et de M. Michael Paul A. Pasquali en tant qu'administrateurs délégués de la Société avec effet en date du 4 avril 2020.

Le pouvoir des administrateurs délégués comprendra le Pouvoir de Gestion Journalière et chacun des administrateurs délégués peut représenter la Société en ce qui concerne le Pouvoir de Gestion Journalière en agissant seul.

Leurs mandats d'administrateur délégué ne seront pas rémunérés et prendront fin automatiquement à la fin de leurs mandats d'Administrateur respectifs.

2. Accorder des pouvoirs spéciaux pour les affaires relatives aux opérations de l'usine, aux RH et aux finances

Le Conseil d'Administration a décidé d'accorder des pouvoirs spéciaux aux personnes suivantes avec effet immédiat pour une période indéterminée :

- Pour tous les aspects du Pouvoir de Gestion Journalière qui concernent les opérations de l'usine, le Conseil d'Administration nomme M. Sébastien Leirens, un citoyen belge, ayant sa résidence à Rue Emile Servais 2 Bte A, 6032 Mont-Sur-Marchienne, Belgique;

- Pour tous les aspects du Pouvoir de Gestion Journalière qui concernent les RH, le Conseil d'Administration nomme M. Yvan Odeurs, un citoyen belge, ayant sa résidence à Avenue Rêve d'Or 71, 7100 La Louvière, Belgique; et

- Pour tous les aspects du Pouvoir de Gestion Journalière qui concernent les finances, le Conseil d'Administration nomme M. Alexandro Riccio, un citoyen italien, ayant sa résidence à Rue Saint Jean Donat 44, 7110 Houdeng-Goegnies, Belgique.

Les pouvoirs spéciaux sont exercés conformément à la Matrice de Pouvoir et chacun des fondés de pouvoir peut représenter la Société en agissant seul et ce pour tous les aspects du Pouvoir de Gestion Journalière sous réserve des limitations susmentionnées.

Leurs mandats ne seront pas rémunérés et pourront être terminés à tout moment par le Conseil d'Administration sans préavis ni indemnité de licenciement.

3. Prendre acte de la démission d'un administrateur de la Société

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Dawn Foods B.V. en tant qu'administrateur de la Société avec effet le 28 juin 2021.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante :

- Riccardo Fascetti;
- Michael Paul A. Pasquali; et
- Steven Verweij.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

↳ Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

4. Procuration pour la mise en œuvre des décisions prises

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Bart Vanderstraete, Amaury de Borchgrave d'Altena et Charlotte Dermaut, avocats, ayant leurs cabinets à l'Avenue Lloyd George 7, 1000 Bruxelles, chacun ayant le pouvoir d'agir individuellement et de sous-déléguer, afin de prendre toutes les mesures nécessaires et/ou utiles dans le cadre du procès-verbal précité, y compris la publication d'un extrait du procès-verbal de cette réunion aux Annexes du Moniteur belge (en utilisant les formulaires I et II) et l'enregistrement, la modification et la suppression de données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique, le guichet d'entreprise compétent, ou toute autre institution compétente et, à cet effet, de mettre en œuvre toutes les formalités administratives, signer chaque document pertinent et faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre des décisions susmentionnées.

Charlotte Dermaut
Mandataire